



BAREME DE COTISATION 2010

(Inchangé depuis 2008)

Effectif à prendre en compte : l'ensemble des salariés de votre entreprise et de vos filiales ayant une activité relevant de la Distribution BTP, de la Manutention et de la Location BTP

SI LE NOMBRE DE SALARIES EST ≤ à 5

FORFAIT : 675 € HT

SI LE NOMBRE DE SALARIES EST > à 5

FORFAIT DE BASE : 943 € HT

Auquel s'ajoutent :

47,00 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre	1 et 50 salariés
+ 24,00 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre	51 et 100 salariés
+ 16,00 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre	101 et 250 salariés
+ 14,00 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre	250 et 500 salariés
+ 12,00 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre	501 et 750 salariés
+ 10,00 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre	751 et 1500 salariés

Cotisation plafonnée à 1500 salariés (20.893 € HT)

Pour les entreprises se situant dans la tranche de 501 à 1500 salariés

- 216 € HT par filiale

Base de référence : DADS 2009

(A compter de l'exercice 2010, application de la TVA 19,60% sur le montant des cotisations)